

**Le sénateur Prowse:** Non. J'allais dire que j'aimerais poser une autre question là-dessus.

**Le président:** Oui, certainement.

**Le sénateur Prowse:** Le principe d'équité est celui qui réclame une même durée de temps pour l'expression d'opinions opposées; suis-je dans le vrai?

**M. Johnson:** Veuillez m'excuser, j'aurais dû fournir des explications.

**Le sénateur Prowse:** ...ou suis-je dans le tort?

**M. Johnson:** Vous êtes, messieurs, beaucoup plus au courant de nos méthodes en cette matière que la plupart des Américains, mais c'est quand même un sujet plutôt compliqué. En réalité, il y a trois principes: le principe d'équité, le principe des chances égales, et le principe concernant les attaques personnelles.

Le principe des chances égales s'applique seulement pendant les campagnes politiques; il prescrit que, si vous faites parler le candidat d'un parti donné, vous assumez la responsabilité de fournir une chance égale à son adversaire. Cela ne veut pas dire nécessairement la même durée de temps, parce que la chose dépend de l'heure du jour aussi bien que du nombre de minutes, et ainsi de suite.

Le principe d'équité s'applique à tous les cas. Il y a des cas où il comprend les conflits politiques, parce qu'il existe des exceptions au principe des chances égales comme les bulletins de nouvelles. Il s'applique de même aux émissions de nouvelles rapportant les campagnes des candidats politiques. Le principe d'équité veut, en général, qu'un poste qui expose ce qu'on appelle une «question controversée d'intérêt public» traite obligatoirement de ce problème avec impartialité, ce qui veut dire qu'il doit fournir l'occasion à toutes les opinions divergentes quant à ce problème de s'exprimer à un moment donné, pas nécessairement dans la même émission.

Le principe concernant les attaques personnelles réclame que, lorsqu'on s'en prend à un individu ou à un petit groupe d'individus, à un groupe identifiable, on a l'obligation de les en informer et de leur donner personnellement l'occasion de répondre, s'ils ont de quelque façon été attaqués par le poste.

Ce principe diffère du principe d'équité qui n'impose pas au diffuseur l'obligation d'accorder un droit de réplique à tout venant, mais seulement l'obligation de faire connaître son point de vue peut-être même par un membre de son personnel.

**Le président:** Quel était le fond de l'affaire dans la cause du RED LION, vous vous en souvenez?

**M. Johnson:** L'affaire découle de l'activité de MacIntyre à Media, Pennsylvanie, et d'une attaque de lui contre Fred Cook. Le poste prétendait qu'il était inconstitutionnel de l'obliger à traiter l'affaire avec impartialité ou de donner à Cook l'occasion de répondre à une attaque personnelle ou à quoi que ce soit d'autre.

**Le sénateur Prowse:** Qui sont MacIntyre et Fred Cook?

**M. Johnson:** MacIntyre est un diffuseur qui possède sa propre station et prépare des émissions; celles-ci sont d'une nature telle qu'elles tombent souvent dans les limites du principe d'équité et demandent que les autres aient l'occasion de répondre; du moins, c'est la prétention qui est souvent formulée. Fred Cook était un écrivain que MacIntyre a semblé mettre en cause d'une façon que Cook a considérée comme incorrecte.

**Le président:** Monsieur le sénateur McElman, vous vouliez poser une question?

**Le sénateur McElman:** Ce n'était pas sur le même sujet, monsieur le président.

**Le président:** D'accord, procédez.

**Le sénateur McElman:** Monsieur Johnson, au Canada, quand le CRTC étudie une demande de nouveau permis, il prend en ligne de compte, je crois qu'il est tenu de prendre en ligne de compte non seulement la viabilité économique du futur poste, mais aussi la survie économique de la station existante sur le marché de cette région, et les décisions rendues portent la marque de cette condition.

Maintenant, compte tenu de cette restriction, si on n'imposait pas de limites aux groupes ou aux chaînes, comme on les appelle, dans l'expansion qui leur permet d'augmenter leur puissance et leurs membres, que prévoyez-vous comme terme dernier de cette double situation?

**Le président:** Comprenez-vous la question?

**M. Johnson:** Je n'en suis pas sûr.

**Le président:** Le sénateur McElman, je pense, voudra bien formuler sa question de nouveau.

**Le sénateur McElman:** Je parle de la viabilité financière des détenteurs de permis; il existe un marché protégé dans une région donnée pour ceux qui détiennent déjà des permis.

**M. Johnson:** Oui, monsieur. Je crois comprendre le fond de votre question, mais je ne sais pas avec précision en quoi la question consiste.